Les violences dans le couple lesbien / Crips Île-de-France.

Contributors

Crips Île-de-France

Publication/Creation

2005.

Persistent URL

https://wellcomecollection.org/works/bwvszs8k

License and attribution

Conditions of use: it is possible this item is protected by copyright and/or related rights. You are free to use this item in any way that is permitted by the copyright and related rights legislation that applies to your use. For other uses you need to obtain permission from the rights-holder(s).



Wellcome Collection 183 Euston Road London NW1 2BE UK T +44 (0)20 7611 8722 E library@wellcomecollection.org https://wellcomecollection.org



La violence dans les couples LGBT est rarement abordée dans notre société, par la presse communautaire¹, les associations LGBT ainsi que par les personnes directement concernées.

DANS LE COUPLE LESBIEN

Pourtant ces couples ne sont pas épargnés par ce phénomène, comme le montrent les études ou enquêtes réalisées à l'étranger ^{2,3} et en France ⁴.

Pour l'association canadienne Dire la violence, la violence dans le couple serait le troisième problème de santé chez les gais et les lesbiennes après l'infection à VIH/sida, les abus d'alcool et/ou de substances psychotropes.

En France, une seule association, Air libre, association d'interventions, de recherches et de lutte contre la violence domestique dans les relations lesbiennes et contre les violences à l'égard des lesbiennes, intervient auprès des victimes et des auteures de violences. Pour les victimes comme pour les proches (ami-e-s ou famille), l'existence de violence dans le couple est difficile à accepter, comme si cela n'arrivait que dans les films... ou aux autres. D'autant plus que le couple lesbien « bénéficie » du double effet pervers de l'image de la femme inoffensive et du couple tendre et tolérant.

SI UNE VICTIME OU UNE AUTEURE DE VIOLENCES

VOUS DEMANDE DE L'AIDE...

La peur de la stigmatisation pousse le plus souvent les lesbiennes à demander de l'aide autour d'elles (ami-e-s, famille) plutôt qu'aux associations ou même à la police. Il est donc primordial de respecter le caractère confidentiel de ce dont la personne vous fait part et de mesurer la confiance qui vous est accordée.

Vous êtes peut-être son seul recours.

Toutefois, si l'urgence de la situation ou un secret trop lourd à porter vous pousse à le dévoiler à une tierce personne, informez-en votre amie. Dites-lui clairement jusqu'à quel point vous êtes capable de l'aider et de quelle façon vous pouvez le faire. Vous pouvez par exemple, l'aider à repérer des ressources comme des services sociaux, des associations d'aide aux victimes de violences, une aide juridique...

L'essentiel est de l'écouter, de ne pas minimiser la gravité de ce qui s'est produit et de ne pas trouver d'excuses pour les mauvais traitements subis ou actés.

Si vous connaissez les deux femmes en cause et avez de bons rapports avec elles, ce n'est pas prendre parti pour l'une ou pour l'autre que de dispenser de l'aide et du soutien à votre amie dans sa recherche de ressources.

Même si vos conseils ne sont pas immédiatement suivis d'effets, ils auront marqué une étape importante dans le processus parfois long de sortie de l'engrenage de la violence et du déni de celle-ci.

La violence n'est pas une fatalité, l'auteure est responsable de ses actes et la victime ne « mérite » en aucun cas de les subir.

Références

- 1 La Dixième Muse nº 13, mars-avril 2005
- 2 Lecherc L. Étude explorative de la problématique de la violence conjugale homosexuelle masculine, Rapport d'activité présenté comme exigence partielle de la maîtrise en sexologie, UQAM (Université du Québec à Montréal), 1999
- 3 Renzetti C. Violent Betrayal: Partner Abuse in Lesbian Relationships, Newbury Park, CA, Sage Publications, 1992
- 4 Watremez V. « La violence des femmes et des lesbiennes : analyses et enjeux politiques contemporains », in Recherches féministes, vol. 18, n° 1, pp 79-99, 2005
- 5 Cheslay L., MacAulay D., Ristock J., révisé par Stewart C. La violence dans les relations lesbiennes: informations et ressources, Ottawa, Centre national d'information sur la violence dans la famille, 1998
- 6 Watremez V. La violence dans les relations lesbiennes : état de la recherche et des pratiques, en cours de publication

L SURFE

Pour avoir plus d'informations, lire des témoignages ou en laisser, connaître l'actualité de L : www.lecrips.net/L/

www.lecrips.net/L/ L.info@lecrips.net



Crips Île-de-France / Tour Maine-Montparnasse BP 53 / 75755 Paris cedex 15 / France / tél. 01 56 80 33 33 / fax 01 56 80 33 00 document conçu et réalisé par Clotilde Genon, Kamel Brik, Antonio Ugidos en collaboration avec Vanessa Watremez, association Air libre

DE QUOI S'AGIT-IL?

La violence consiste à vouloir le contrôle et le pouvoir sur l'autre en mettant tout en œuvre pour arriver à ses fins. Elle peut se manifester sous différentes formes.

Minimiser la situation ou l'assimiler à une opposition constructive pour le couple (les conflits, les divergences d'opinions, les disputes que connaissent tous les couples) est souvent évoqué par les victimes, l'entourage et surtout par l'auteure pour ne pas se confronter à la réalité.

QUELLES VIOLENCES ?

Ensemble des atteintes physiques portées à l'autre : gifler, taper, frapper, empoigner, donner des coups de pied, des coups de poing, frapper avec un objet.

LES VIOLENCES PSYCHOLOGIQUES

Toute menace ou action qui porte atteinte à l'intégrité psychique ou mentale de l'autre (son estime de soi, sa confiance en soi, son identité personnelle, etc.). Cela peut se présenter de façon évidente comme dans le cas des insultes, mais le plus souvent, les violences psychiques sont difficiles à déceler: // énoncer des remarques vexantes, des critiques non fondées ou faire subir une jalousie tyrannique, violente, brutale, répétée // critiquer de façon permanente les pensées ou les actes de l'autre // se présenter comme celle qui détient toujours « la vérité », qui sait tout // inférioriser l'autre, lui dicter son comportement, le choix de ses ami-e-s.

L'outing ou la menace de révéler l'homosexualité à la famille, à l'entourage ou au milieu professionnel constitue une violence spécifique aux couples de même sexe, conséquence directe de l'homophobie ambiante.

LES VIOLENCES SEXUELLES

Elles consistent à imposer un désir sexuel à sa partenaire, faire subir des coups et/ou des brûlures aux organes génitaux ou aux zones érogènes. C'est aussi infliger, à des fins sexuelles, de la souffrance sans le consentement de la personne, obliger l'autre à des actes sexuels non protégés. Le viol entre femmes existe même s'il en est rarement fait état.

LA VIOLENCE ÉCONOMIQUE

La violence économique (gérer ou voler l'argent de sa partenaire) est une autre forme de violence qui peut être rattachée aux violences psychiques : interdire d'acheter sans son consentement, faire opposition sur le compte joint ou contracter des dettes pour rendre impossible la séparation.

LES VIOLENCES ENVERS LES ANIMAUX ET LES OBJETS

En plus d'être des violences injustifiées en elles-mêmes, les atteintes aux animaux domestiques ou aux objets sont souvent recherchées pour faire peur en s'attaquant à des êtres ou à des objets qui ont une valeur affective pour l'autre.

LE CYCLE DE LA VIOLENCE 3

Les violences peuvent se développer selon un schéma « cyclique » qui va des agressions psychologiques aux violences verbales, voire jusqu'à l'agression physique. Les violences surviennent dans des périodes d'escalade de tension mais peuvent aussi bien se produire brutalement et sans avertissement.

Les phases d'escalade sont une véritable source d'angoisse pour la victime qui, pour éviter l'explosion de la violence, met tout en œuvre pour maintenir l'équilibre dans la relation (multiplication des attentions, évitement de toute contrariété à sa partenaire, effacement).

La phase d'explosion de la violence peut survenir à partir du moindre incident et se termine notamment avec l'épuisement physique et émotionnel de l'auteure ou de la victime.

C'est le plus souvent à ce moment que la victime va rechercher de l'aide, du soutien mais aussi qu'elle peut traduire la violence ressentie par des malaises, de la dépression, une mauvaise estime de soi, etc.

Dans la partie du cycle appelée « rémission », l'auteure va vouloir se faire pardonner ou tenter de culpabiliser la victime pour ne pas la perdre. Le couple rentre alors dans une période de « lune de miel », redonnant espoir à la victime que les choses vont s'arranger.

Plus le cycle se répète, plus la période « lune de miel » est courte, plus la victime perd pied et n'arrive pas à réagir.

QUE DIT LA LOI ?

La loi (n°2006-399) du 4 avril 2006 renforçant la prévention et la répression des violences au sein du couple ou contre les mineurs, reconnait comme délit aggravé la violence entre personnes liées par un pacte civil de solidarité (pacs), tout comme c'était déjà le cas pour les violences entre conjoints ou concubins hétérosexuels.

Dans le cadre du pacs, l'imputation d'une faute n'est pas une nécessité pour rompre le contrat. La volonté unilatérale de l'une des partenaires suffit.

Néanmoins, pacsée ou non, la loi vous permet de déposer une main courante ou de porter plainte (pour menaces ou coups et blessures par exemple).

DE L'AIDE EN FRANCE

Un certain nombre de structures d'aide aux victimes de violence existent en France.

Le numéro de la permanence d'écoute téléphonique nationale : Violences conjugales femmes info service 01 40 33 80 60 du lundi au samedi de 7h30 à 23h30 et de 10h à 20h les jours fériés.

Le ministère délégué à la Cohésion sociale et à la Parité, propose sur le site <u>www.infofemmes.com</u>, une liste nationale des permanences d'accueil pour les femmes victimes de violence. En règle générale, ces associations spécialisées assurent elles-mêmes un hébergement d'urgence.

08VICTIMES 08 842 846 37, 7j/7 de 9h à 21h, prix d'un appel local, numéro national d'aide aux victimes. Contact par courriel pour les personnes malentendantes ou préférant avoir un contact écrit : 08victimes@inavem.org

Ces services mis en place en France constituent une source importante d'aide pour les femmes hétérosexuelles mais restent peu sollicités par les lesbiennes. L'hétérosexisme et la lesbophobie vécus ou craints sont un frein à la demande d'aide auprès des services sociaux, de santé et judiciaire existants : centres d'hébergement, lignes d'écoute, police, avocats, médecins, psychiatres. De fait, la majorité des lesbiennes lorsqu'elles recherchent de l'aide vont donc se tourner vers leurs ami-e-s.

Afin de fournir des services ouverts adaptés aux lesbiennes, <u>l'association Air libre</u> propose à Toulouse (31) et Albi (81) des groupes de soutien pour les lesbiennes victimes et auteures de violences dans leur relation affective.

www.membres.lycos.fr/airlibre

airlibre.association@gmail.com // téléphone : 06 88 39 27 76